



— février 2009 —

**contexte**

L'entreprise d'insertion " Les Ateliers du Bocage ", est située en zone rurale des Deux-Sèvres, et plus précisément dans le Pays du Bocage Bressuirais, aux abords de la commune du Peux.

Les principales activités :

> Collecte, tri, traitement de déchets bureautiques et informatiques (cartouches d'impression, téléphones portables, matériel informatique, piles, néons, lampes...)

> Récupération, réparation et vente de palettes de bois

Cette Structure d'Insertion par l'Activité Economique est portée par la communauté EMMAÛS, ainsi que deux chantiers d'insertion (ACI) complémentaires sur la zone : Chantiers Peupins (entretiens d'espaces verts et recyclage bois) et Emmaüs Peupins (tri de vêtements, friperie pour l'activité du chantier d'insertion de Mauléon).

**problématiques identifiées**

Le parcours en entreprise d'insertion privilégie la mise en situation de travail des salariés sur différents postes afin de pouvoir développer leurs compétences dans différentes activités.

Une dizaine de kilomètres sépare la communauté Emmaüs basée à Mauléon des Ateliers du Bocage dont le siège est situé au Peux. Il existe par ailleurs plusieurs sites de production sur lesquels les salariés sont amenés à se déplacer. (Bressuire, Nueil-Les-Aubières, Brétignolles...)

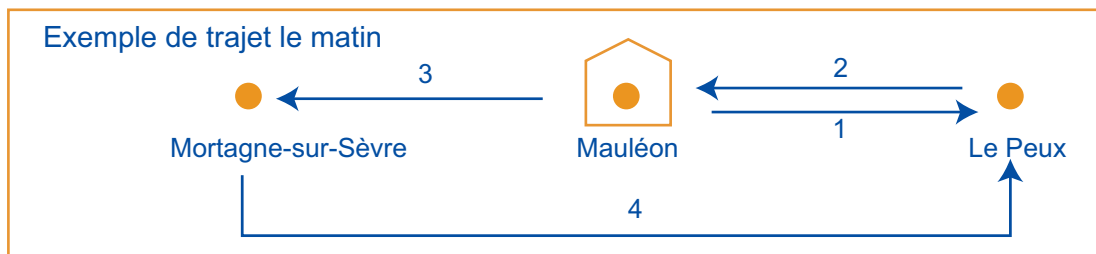
Difficultés liées aux déplacements domicile travail: pas de moyen de locomotion personnel, manque d'assiduité voire absentéisme, covoiturage parfois problématique (trajet avec jusqu'à 5 ou 6 passagers, pas toujours d'assurance, coût abusif répercuté aux covoitureurs...)

Difficulté pour les déplacements inter chantiers, pour rééquilibrer les équipes sur les chantiers et notamment pour une activité de sous-traitance situé à Mortagne-sur-Sèvre.

Cette situation a amené les dirigeants de ces structures à réfléchir à un mode de transport optimisé pour les salariés.

**actions de soutien à la mobilité**

En 2006, la structure a décidé de mettre en place une navette interne en affectant un des véhicules de sa flotte au transport collectif des salariés habitant sur Mauléon jusqu'aux ateliers situés au Peux. Par la suite cette navette est réutilisée pour répartir les salariés sur un autre atelier.



En complément de ce système :

> les salariés de l'EI ou des 2 ACI sont libres de pratiquer le covoiturage : la direction signale les personnes résidant sur une même commune pour leur éventuelle mise en relation et arbitre uniquement en cas de litige.

> ils peuvent par ailleurs bénéficier, sur prescription de leur employeur, du dispositif de location de cyclomoteurs mis en place depuis 2007 par l'association des 4 centres Socioculturels du Pays du Bocage Bressuirais, ce qui leur permet plus d'autonomie.

## modalités

La navette interne est un service mis en place pour permettre aux salariés d'effectuer le trajet aller-retour entre lieu de résidence et lieu de travail : Mauléon-Le Peux (+/- 12km)

> 1 trajet aller le matin et 1 trajet retour le soir

> 8 places disponibles (hors conducteur)

> 1 salarié permanent conduit la navette et ne paie pas.

> Les utilisateurs paient un forfait de 1 euro par trajet répercuté sur la paie en fin de mois : le chauffeur dispose d'un carnet qu'il fait signer avec mention de la date aux personnes qui utilisent le service afin de prévenir les éventuels désaccords ultérieurs.

La réutilisation du véhicule pour les trajets de réacheminement des salariés sur d'autres chantiers est quant à elle considérée comme prise sur le temps de travail et les trajets ne sont donc pas payants.

## pilotage et financements

La structure disposant déjà du véhicule avant la mise en place du service, aucun investissement ni financement supplémentaire n'a été nécessaire pour la mise en place de ce service de navette domicile-travail.

En fonction du remplissage de la navette, le forfait de 1 euro par trajet payé par les salariés permet de couvrir plus ou moins les frais engendrés (essence, assurance et réparations éventuelles).

## bilan +/-

+

Pour la structure c'est un dispositif peu coûteux à mettre en place.

Ce système évite des comportements de covoiturage non sécurisés, et garantit l'assiduité des salariés qui l'utilisent rendant non valides les excuses liées à l'absence de moyens de déplacement.

-

L'inconvénient de la mise en place de ce système de navette est qu'il ne favorise pas l'autonomie des salariés qui considèrent bien souvent ce système de navette comme un avantage acquis, d'où l'intérêt de la participation financière demandée et la possibilité de location de mobylettes via les centres socioculturels de Nueil-les-Aubiers, Mauléon ou Cerizay et bientôt Bressuire.

### Contact

Valérie FENNETEAU

Tel : 05 49 81 09 72

Courriel:

[atelier.du.bocage@wanadoo.fr](mailto:atelier.du.bocage@wanadoo.fr)

Site Internet:

<http://ateliers-du-bocage.com/>



Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique de la Région Poitou-Charentes

**espaceSERVANTÉ.S.** - 3, rue Georges Servant 86000 Poitiers

Tél : 05 49 88 07 29 - Fax : 05 49 88 43 98 - Site Web : [www.iris.asso.fr](http://www.iris.asso.fr) - Courriel : [iris@iris-poitou-charentes.com](mailto:iris@iris-poitou-charentes.com)

